



Boues de la station d'épuration : l'épandage dans les champs commence

Comme chaque été, les boues sèches sorties de la station d'épuration de Messimy sont dispersées dans les champs pour servir d'engrais avant les semis d'automne. Attendue par les agriculteurs, cette opération est souvent redoutée des riverains... Explications.

« Autrefois, les gens vidaient le pot de chambre dans le jardin ». Là, c'est un peu pareil, mais à une plus grande échelle et selon une réglementation très stricte.

Ce mercredi 29 juillet, c'est le jour J. Tout est millimétré. L'épandage des boues sèches issues de la station d'épuration de Messimy commence. Comme chaque été, l'opération est menée par la société Journoud père et fils, spécialisée en travaux agricoles.

Les déchets organiques retournent à la terre

L'épandage sera effectué sur les parcelles d'une dizaine d'agriculteurs volontaires pour amender leurs terres grâce aux déchets de l'assainissement de près d'un millier d'habitants. Après épuration, les eaux usées des habitants, assainies et décantées, repartent dans les cours d'eau, tandis que les résidus, sous forme de boues liquides sont asséchés par centrifugeuse. Ce sont ces résidus qui seront épandus sur les terres agricoles afin de les enrichir. Séchées, les boues diffusent moins d'odeurs et après l'épandage, un second passage est prévu dans la foulée pour enfouir ces déchets organiques. De plus, elles sont préalablement

traitées à la chaux, qui permet de neutraliser les odeurs et de remonter le pH de terres plutôt acides.

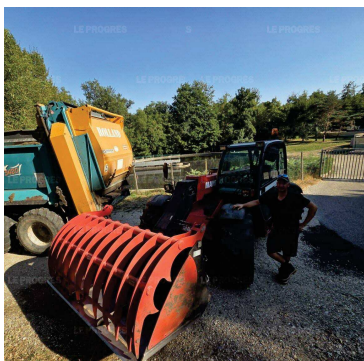
« Cela devient de plus en plus compliqué dans les zones péri-urbaines, reconnaît Jean-Yves Journoud, qui sera aux commandes du tracteur dès ce mercredi 29 juillet. Et pourtant, ça fait 31 ans qu'on épand chaque année pour une dizaine d'agriculteurs ». Tous ces effluents sont traités, vérifiés et testés en laboratoire avant l'épandage afin qu'ils répondent aux normes imposées par la police de l'eau et l'Agence régionale de santé (ARS). Les périodes propices aux épandages sont également définies strictement par les services de l'État.

Un amendement tous les trois ans

Cet amendement des sols par des matières organiques évite d'avoir recours de façon trop massive aux engrais chimiques, dont le coût est indexé sur le prix du pétrole. Ce qui n'est naturellement pas le cas des boues de la station d'épuration. « Il faut bien se dire qu'on est tous concernés car on produit tous ces déchets, martèle Jean-Yves Journoud. Ce n'est pas parce qu'on tire la chasse d'eau que tout s'arrête. L'incinération

de ces déchets coûte plus cher que l'épandage et cela serait forcément répercuté sur les coûts de l'assainissement, supportés par les habitants ».

L'épandage se fait sur des terres déjà récoltées, avant le labour et les semis d'automne. « Généralement, ce sont des champs de céréales ou de luzerne ou des prairies, complète l'entrepreneur. On épand sur les chaumes, par rotation tous les trois ans, à raison de 12 tonnes par hectare. Les boues sont digérées par le sol grâce au travail des vers ». Au total, ce sont entre 800 et 900 tonnes de boues sèches qui seront dispersées. Les opérations seront menées pendant une quinzaine de jours, sur des terres agricoles de **Soucieu-en-Jarrest**, Messimy, Thurins, Brindas, Chaponost et **Chaussan** (limite **Rontalon**). ■



Aurélien, employé de la société Journoud est prêt à épandre les boues sèches de la station d'épuration de Messimy dès ce mercredi. Photo Frédéric Guillon

par M. m.

